

# DEC100213DR01 FRE3235

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

## le Directeur d'unité

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité FRE3235, intitulée REGULATION DE LA TRANSCRIPTION ET MALADIES GENETIQUES, dont le Directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Eliette BONNEFOY, chargée de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 4 de la décision n°100014DAJ susvisée.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliette BONNEFOY, chargée de recherche, délégation est donnée à Madame Ara HOVANESSIAN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ara HOVANESSIAN, directrice de recherche, délégation est donnée à Madame Pascale RENE-KERBER, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale RENE-KERBER, technicienne, délégation est donnée à Madame Mounira CHELBI-ALIX, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'articles 1<sup>er</sup>.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

  
Fait à Paris, le 6 Décembre 2010

le Directeur